

# CSS – Conseil supérieur de la statistique

Réunion du 24 octobre 2013

Compte rendu

Version 1.0

---

## Ordre du jour

1. Accueil et présentation du CSS (Prof. Henri Sneessens)
2. Le système statistique luxembourgeois – un état des lieux (Nico Weydert)
3. Les missions et modalités de fonctionnement du CSS (Dr Serge Allegrezza)
4. Divers

---

**Le Conseil supérieur de la statistique (CSS) prévu à l'article 9 de la loi du 10 juillet 2011 portant organisation du STATEC s'est réuni le jeudi 24 octobre 2013. Le CSS a une fonction consultative de haut niveau et de représentation de tous les utilisateurs de la statistique.**

La nouvelle loi cadre du STATEC votée en juillet 2011 et les règlements grand-ducaux de mars 2013 fixent le cadre légal de l'organisme. Le CSS est présidé par M. Henri Sneessens, professeur de l'Université du Luxembourg et il rassemble les chambres professionnelles, le Service information et presse, le Conseil de presse, le Conseil supérieur du développement durable et STATEC et la Banque centrale en tant qu'observateur.

Monsieur Sneessens a brossé un aperçu historique du CSS. Un premier CSS de 15 membres avait été créé par la loi du 14 juillet 1971 et il devait émettre un avis sur les travaux statistiques du STATEC, à l'exclusion des études économiques. Un règlement grand-ducal du 4 avril 1984 avait élargi la compétence du CSS à l'ensemble des travaux du STATEC, donc y compris les études et les prévisions économiques. Parallèlement la composition est élargie aux fournisseurs de données des administrations publiques et aux représentants du secteur financier. Le président du CSS de l'époque, le directeur du STATEC, Monsieur Georges Als, tirait un bilan mitigé au bout de 16 ans de travaux : « Après 16 ans de fonctionnement, le bilan du Conseil supérieur de la statistique n'est guère enthousiasmant. »

Compte tenu des difficultés rencontrées, une réforme du CSS s'imposait. Le nouveau CSS est censé représenter les intérêts de la société civile au sens large face à la statistique officielle. Ses membres sont choisis parmi les fournisseurs et les utilisateurs de données statistiques. Le CSS n'est pas cantonné dans un simple rôle consultatif, donnant son avis, mais contrairement à l'ancien CSS, il pourra jouer un rôle plus actif, pouvant faire lui-même des propositions de statistiques d'un intérêt

général et même faire des propositions pour améliorer les travaux statistiques du système statistique national.

Nico Weydert, directeur adjoint du STATEC, a ensuite présenté le système statistique luxembourgeois. Celui s'insère dans le système statistique européen (SSE) qui est le partenariat entre l'autorité statistique communautaire, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) ainsi que les autres autorités nationales responsables dans chaque État membre du développement de la production et de la diffusion de statistique européennes. Le règlement 223/2009 qui organise la statistique au niveau européen a aussi des incidences au niveau national. L'article 5 porte sur la relation entre les **Instituts nationaux de statistique et les autres autorités nationales** : « 1. L'autorité statistique nationale désignée par chaque État membre en tant qu'organe chargé de coordonner l'ensemble des activités menées au niveau national pour le développement, la production et la diffusion de statistiques européennes (INS) sert de point de contact pour la Commission (Eurostat) en ce qui concerne les questions statistiques. Les États membres prennent les mesures nécessaires pour garantir l'application de la présente disposition. 2. La Commission (Eurostat) tient à jour et publie, sur son site internet, une liste des INS et des autres autorités nationales responsables du développement, de la production et de la diffusion de statistiques européennes, qui ont été désignés par les États membres.»

Au-delà de l'optique statistique européenne il y a bien d'autres acteurs à Luxembourg qui produisent des statistiques parfois d'intérêt général, parfois d'un intérêt plus restreint, soit eux-mêmes, soit par sous-traitance.

Un système statistique national existe donc bien de facto. Mais un système ne devient système que s'il y a coordination, coopération des activités dans un but bien précis, défini de préférence dans un programme statistique.

Compte tenu de la taille du Luxembourg, le système statistique luxembourgeois produit une quantité impressionnante de statistiques (Portail statistique, rapports des ministères - format PDF, difficile pour réutilisation). Il est indiqué de faire figurer toutes ces statistiques sur le Portail des statistiques.

Au niveau européen le STATEC la fourniture de statistiques se fait parfois avec retard en raison d'un manque de ressources ou d'un manque de données.

On pourrait sans nul doute améliorer la production statistique par un recours aux données administratives. En général bonne collaboration avec administrations, DSA et CNPD.

Toujours est-il que cette multitude d'organismes publics et privés collectent une multitude de données sans qu'il y ait coordination. Ces collectes représentent des charges statistiques ou administratives tant pour les entreprises que pour les ménages ou les personnes privées que nous voulons garder aussi petites que possible, car il faut bien avouer que les statisticiens font face à une surenquête d'une population et celle-ci n'est qu'en partie liée à la petite taille de notre territoire.

Après cette introduction, Dr Serge Allegrezza, directeur du STATEC, a fait l'inventaire des missions du CSS. Celui-ci devra, à l'avenir, s'exprimer sur:

- le rapport d'activités et le programme de travail (statistiques études et recherche) du système statistique national (notamment du STATEC),
- les travaux et décisions du Comité des statistiques publiques,
- les priorités et les grandes orientations des statistiques publiques,
- la qualité du système statistique luxembourgeois et sa capacité à répondre aux besoins des utilisateurs,
- la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques.

Le nouveau CSS à composition plus restreinte que son prédécesseur aura donc un rôle plus actif et un éventail de missions plus élargi, ainsi il pourra

- faire des propositions quant à l'élaboration de statistiques présentant un intérêt général,
- émettre son avis sur toutes les questions que le ministre décide de lui soumettre, mais
- se saisir lui-même, de toutes les questions qui concernent les statistiques publiques et le système statistique luxembourgeois, et enfin
- soumettre directement au ministre des recommandations

La proposition de fonctionnement pour le CSS faite par le directeur du STATEC a été acceptée par les membres, sous réserve qu'il faudra dans une première réunion de travail définir les objectifs et sujets à traiter pour pouvoir définitivement arrêter un programme de travail.

Une première réunion de travail sera organisée début février 2014 qui aura pour objectif de discuter du rapport d'activités 2013 et du programme de travail 2014 du STATEC avant leur publication. Ce travail en amont permettra d'affiner les objectifs du CSS, d'établir un programme de travail pour le CSS et les réunions subséquentes à prévoir. Le cas échéant, la création de groupes de travail en fonction des thèmes pourra être discutée.

---

Présences : Monsieur Sneessens Henri, Monsieur Allegrezza Serge, Monsieur Schadeck Raymond, Madame Gonzalez Patricia, Monsieur Dondelinger Norry, Monsieur Weydert Nico, Monsieur Beine Michel, Monsieur Wagener Marc, Monsieur Gross Marc, Monsieur Stammet Germain, Monsieur Schartz Francis, Monsieur Weides Fernand, Monsieur Lamesch Christian, Monsieur Weydert Camille, Monsieur Haas John, Madame Schroeder Denise, Monsieur Schuller Guy, Madame Widung Elisabeth, Monsieur Zahlen Paul

---

Présentation Powerpoint disponible sous le lien suivant :

<http://www.statistiques.public.lu/fr/acteurs/statec/organisation/programmestatistique/css/index.html?highlight=CSS> (nécessite la mise à jour de la page sur le portail + upload des slides de la réunion)

---

**La prochaine réunion aura lieu en février 2014 à une date à déterminer**